



Trèbes.

N° 36/2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le 07/10/2024

ID : 011-211103973-20240930-36\_24-DE

S<sup>2</sup>LO

FOLIO 289

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 30 SEPTEMBRE**, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME GARINO  
MME JOURDA  
M. DE PRADO

PROCURATIONS :

MME GARINO à M. OLLAGNIER  
MME JOURDA à M. LE MAIRE  
M. DE PRADO à Mme GALY

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

**OBJET : Présentation de la synthèse de la qualité des comptes 2023 de la ville de Trèbes**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la présentation de la synthèse de la qualité des comptes de la ville de Trèbes, par M. Alain QUINTANE, chef du service de gestion comptable de Carcassonne ;

